

Politique d'urbanisme d'Angers Loire Métropole : les élus vont-ils dire stop ou encore ?

Le désistement annoncé d'Angers Loire Métropole de la procédure d'appel du jugement d'annulation du PLU Centre doit logiquement conduire au plein respect des considérations environnementales et patrimoniales retenues par le tribunal administratif de Nantes : cohérence d'agglomération pour la préservation des espaces verts et naturels, reconnaissance de l'intérêt du patrimoine vernaculaire dans la recomposition du tissu urbain, véritables évaluations environnementales en amont des projets...

La Sauvegarde de l'Anjou observe également que ce désistement intervient à la suite des avis de la commission d'enquête sur les nombreuses procédures de révisions simplifiées des POS des communes d'Angers, Trélazé, Saint Barthélémy et Avrillé. Ainsi la majeure partie des observations associatives présentées à l'enquête publique ont été entendues par la commission d'enquête, alors qu'elles avaient été ignorées dans la phase dite de concertation préalable organisée par Angers Loire Métropole !

Que doit-on alors retenir de cette première salve de révisions des POS en série ? Outre les 3 avis défavorables, la commission d'enquête a émis aussi nombre de réserves qui valent avis défavorables si elles ne sont pas levées par les élus du conseil d'agglomération. Sur le fond, les conclusions de la commission d'enquête exhortent de nouveau les élus du conseil d'agglomération à reconsidérer la politique d'urbanisme d'Angers Loire Métropole, afin notamment de répondre à ces questions :

- doit on implanter des zones d'habitat à très grande proximité des voies rapides, au risque d'aggravation des nuisances sonores et des pollutions atmosphériques ?
- faut il encore attendre pour généraliser un stationnement vélo dans les immeubles collectifs qui vont être prochainement construits ?
- le propre d'une étude d'impact sur l'environnement n'est il pas d'être réalisée en amont des projets pour intégrer véritablement la biodiversité en ville ?
- quelle est la prise en compte concrète du patrimoine vernaculaire de l'agglomération dans les projets immobiliers ? Même si le projet Allumettes sur la commune de Trélazé a été retiré suite à l'avis défavorable de la commission d'enquête, des nouvelles destructions ont récemment été annoncées pour ce site emblématique !

Nous espérons que les débats et votes du prochain conseil d'agglomération marquent enfin le tournant attendu de la politique d'urbanisme, qui se doit aujourd'hui de devenir véritablement durable et participative.

Pour votre information, nous joignons en copie un courrier adressé à l'ensemble des élus de l'agglomération en vue de la réunion du conseil, jeudi 17/12/2009.

Contact : Florence Denier-Pasquier. Tel : 09 61 32 08 76